

Conseil consultatif de la  
Société de gestion des déchets nucléaires

**Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2005**

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la  
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) /  
Nuclear Waste Management Organization (NWMO)

tenue au 49, avenue Jackes, Toronto, Ontario, à 9 h HNE le 14 mars 2005.

Sont présents

Conseil consultatif :

M. David Crombie	Président
M. David Cameron	Membre
M <sup>me</sup> Helen Cooper	Membre
M. Gordon Cressy	Membre
M. Fred Gilbert	Membre
M <sup>me</sup> Eva Ligeti	Membre
M. Derek Lister	Membre
M. Donald Obonsawin	Membre
M. Daniel Rozon	Membre

SGDN :

M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell	Présidente (Points 1-3, 5-6)
M <sup>me</sup> Kathryn Shaver	Secrétaire générale (Points 1-3, 5-6)
M. Peter Brown	Ressources naturelles Canada (Point 4)
M <sup>me</sup> Carmel Létourneau	Ressources naturelles Canada (Point 4)

***PARTIE I***

***AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF***

**1. Ouverture de la réunion/adoption de l'ordre du jour**

Le président ouvre la réunion à 9 h HNE.

## **2. Procès-verbal de la réunion précédente**

Après examen, le Conseil consultatif approuve le procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> février 2005.

## **3. Lettre du Conseil consultatif au ministre Efford**

Le Conseil consultatif approuve la lettre qu'il a rédigée à l'intention du ministre des Ressources naturelles du Canada à titre de compte rendu sur ses activités. À l'image de l'an dernier, la lettre sera envoyée au ministre vers la fin de mars, parallèlement au dépôt du Rapport annuel de la SGDN.

*La direction de la SGDN se retire de la réunion.*

*M. Brown et M<sup>me</sup> Létourneau, de Ressources naturelles Canada, se joignent à la réunion.*

## **4. Réunion avec les représentants de Ressources naturelles Canada**

Le Conseil consultatif se réunit avec les représentants de Ressources naturelles Canada, sans la présence de la direction de la SGDN.

Dans le cadre des fonctions de surveillance que doit remplir Ressources naturelles Canada en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les représentants du ministère demandent au Conseil consultatif de faire le point sur la façon dont il s'acquitte du mandat qui lui est confié par la loi.

## ***PARTIE II***

### ***RAPPORTS DE LA SGDN***

## **5. Rapport d'étude provisoire**

La présidente dépose la version préliminaire du Rapport d'étude provisoire de la SGDN aux fins de discussion et de commentaires.

À titre de mise en contexte, M. Rozon traite du mandat de la SGDN et des options nucléaires futures pour le Canada. Il donne un aperçu des initiatives récentes dans l'industrie et dans le domaine des politiques dont il faudra tenir compte dans la mise en œuvre de la méthode de gestion à long terme. Le mandat de la SGDN porte principalement sur le combustible irradié provenant des réacteurs nucléaires actuels du Canada. Il souligne que le fondement d'une période prolongée (de 100 à 300 ans) d'entreposage centralisé se prêtant à la récupération est relié soit à la possibilité économique de recycler ultérieurement le combustible, soit à la possibilité de réduire la toxicité future des déchets en faisant appel aux technologies de séparation et de

transmutation. Ces deux options exigeraient de vastes installations de retraitement. La discussion met en relief le fait que la rentabilité de la récupération du combustible irradié pour la valeur de ses résidus dépendrait largement du rôle de l'énergie nucléaire dans le futur et du choix des prochaines générations de réacteurs.

Le président invite les membres du Conseil à commenter de manière générale le Rapport d'étude provisoire de la SGDN. Des idées sont soumises quant à la structure du rapport. Dans le cadre de la discussion, les membres du Conseil suggèrent de modifier l'ordre de la présentation de l'information pour mettre en évidence le résumé des commentaires issus des activités de mobilisation de la SGDN auprès du grand public et des peuples autochtones, et mettre ainsi en contexte l'évaluation des méthodes de gestion.

Le président du Conseil invite la présidente à guider le Conseil consultatif dans un examen de chaque section du document afin d'obtenir des commentaires précis sur l'étude :

- On suggère de discuter plus longuement dans le document de l'étendue de la recherche antérieure qui a été effectuée sur les méthodes de gestion conceptuelles et dont la SGDN s'est inspirée.
- On propose des précisions aux descriptions techniques et financières des solutions de gestion pour faire ressortir clairement les différences entre les approches.
- On suggère d'expliquer clairement les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations de coût des options et les horizons temporels de référence concernant la reconstruction des installations de stockage.
- Une discussion s'ensuit sur la spécification des régions économiques relativement à la mise en œuvre et sur les critères sociaux et techniques de la sélection d'un emplacement. Les membres du Conseil soulignent que le processus de sélection d'un emplacement ne doit jamais mettre la sécurité et la sûreté en péril. Les membres font remarquer que certains participants aux séances de discussion publiques ont laissé entendre que les provinces qui ont bénéficié le plus du cycle du combustible nucléaire devraient assumer la responsabilité de l'hébergement d'installations de gestion des déchets.
- En ce qui a trait aux répercussions sociales, économiques et culturelles, on souligne que les effets ne sont pas nécessairement négatifs; la mise en œuvre pourrait vraisemblablement avoir des répercussions socioéconomiques positives et durables dans la région qui accueillera les installations.
- Passant en revue le programme de recherche proposé à l'appui de la mise en œuvre, le Conseil attire l'attention sur le rôle important de la recherche sociale dans le soutien du processus décisionnel ultérieur.
- On laisse entendre que des examens et commentaires périodiques de tiers sur le programme de recherche et développement de la SGDN pourraient être les bienvenus au cours du processus de mise en œuvre.
- Un membre du Conseil s'engage à formuler d'autres observations sur la section portant sur le retraitement, la séparation et la transmutation.

## **6. Activités de mobilisation de la SGDN**

La présidente distribue aux membres du sous-comité sur l'engagement autochtone du Conseil consultatif des comptes rendus des dialogues autochtones.

Selon les ententes que la SGDN a conclues avec des organisations autochtones, les peuples autochtones vont continuer de tenir leurs discussions et de transmettre à la SGDN les commentaires reçus sur l'étude. Après la publication du Rapport d'étude provisoire, la SGDN sollicitera des commentaires sur la recommandation provisoire et sur le processus de mise en œuvre d'une méthode de gestion. Le sous-comité souligne l'importance de s'assurer que les peuples autochtones ont une tribune pour exprimer leur point de vue sur l'étude de la SGDN et la recommandation provisoire.

La présidente informe le Conseil consultatif des commentaires reçus du grand public dans le cadre des dialogues nationaux et régionaux. La SGDN distribue des exemplaires du compte rendu des commentaires reçus au cours des séances d'information et de discussion publiques tenues dans l'ensemble du pays.

La présidente invite les membres du Conseil consultatif à discuter des plans de mobilisation du public proposés par la SGDN après la publication du Rapport d'étude provisoire.

- La présidente présente les projets d'activités de mobilisation que la SGDN étudie présentement et qui sont inspirés des commentaires formulés antérieurement par le Conseil consultatif.
- Les initiatives proposées comprendraient des présentations de la SGDN et des discussions facilitées visant à poursuivre le dialogue avec les personnes qui ont déjà participé aux activités de mobilisation de la SGDN. Les discussions auraient pour but d'assurer la continuité avec les particuliers et les groupes clés avec lesquels la SGDN a noué des liens au cours des deux dernières années.

En plus, la SGDN continuera d'inviter le public à faire part de ses commentaires, par la poste ou par voie électronique, et répondra aux demandes de réunion spécifiques des organisations.

Le président invite les membres du Conseil à discuter des propositions. En réponse aux questions du Conseil, la présidente traite du calendrier et des formats proposés pour les séances.

Le Conseil consultatif demande s'il serait possible que des membres du Conseil assistent aux séances pour observer le déroulement des discussions. La présidente confirme que ce serait possible.

À la demande du Conseil consultatif, la présidente s'engage à distribuer des exemplaires du Cadre éthique et social révisé lorsque la Table ronde des experts en éthique aura terminé la révision.

*La direction de la SGDN se retire de la réunion.*

## **7. Séance à huis clos**

Cette partie de la réunion est consacrée à une séance à huis clos du Conseil consultatif, sans la présence de la direction de la SGDN.

## **Clôture de la réunion**

Le président clôt la réunion à 16 h.

---

Le 13 mai 2005  
La secrétaire générale